

venue, restaurée par l'architecte De Gerando, la nef de droite de l'église Saint-Pierre. Nous ne pouvons l'admettre : tous les plans que nous avons consultés indiquent parfaitement que cette église était séparée de l'église principale par un intervalle suffisant pour les jours latéraux, et qu'elle a pu être démolie sans ajouter ni retrancher aucune superficie à sa sœur aînée. Nous avons déjà signalé que la nef de droite de l'église de Saint-Pierre avait été formée par les chapelles latérales, dont on avait démoli les murs séparatifs.

L'église de Saint-Saturnin, commencée par l'abbesse Rolinde, rasée par les protestants et reconstruite après, a été vendue comme bien national ; de là provient son remplacement par une maison particulière sous la Restauration. Le major Martin y a été baptisé.

Très-hautes et très-puissantes dames, mesdames Anne et Antoinette d'Albert de Chaulnes, abbesses de Saint-Pierre, firent-elles poser à la monumentale entrée de leur monastère, sur la place des Terreaux, le *bouchon* que les abbesses précédentes avaient placé au xiv<sup>e</sup> siècle à la porte principale du couvent ? Nous nous permettons d'en douter. Cependant, ce droit de vendre leur vin et de tenir cabaret dans leur claustral n'est point un roman, et, si les mœurs de siècles plus policés vinrent détruire cet usage, nous devons constater qu'il a existé.

En 1369, les officiers de l'archevêque Charles d'Alençon élevèrent quelques difficultés sur cette pratique, et les religieuses en adressèrent leurs plaintes. L'archevêque commit Jacques Fabri, docteur ez lois, sacristain de Saint-Just, et Jehan Plantagenet, bachelier en droit, chanoine de Chartres, pour faire une enquête à cet égard.

Il résulta de leurs informations, que depuis 30 ou 40 ans, en effet, le monastère faisait vendre le vin de ses